

Conseil de développement

du
Pays de Châlons-en-Champagne

"Un outil de participation citoyenne"



COMMISSION 3

Cellule de veille circuits courts alimentaires

REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2013

COMPTE RENDU

La 4^{ème} réunion de la cellule de veille du conseil de développement relative aux circuits courts alimentaires s'est réunie le mardi 3 septembre 2013 sur le stand de la chambre d'agriculture de la Marne à la Foire exposition de Châlons-en-Champagne. Cette réunion avait pour objectif de discuter de la mise en œuvre opérationnelle de l'action de sensibilisation aux circuits courts alimentaires au restaurant interadministratif (RIA) de Châlons-en-Champagne. Il s'agissait entre autres de finaliser différents points : durée de l'action, répartition des tâches, financement, suites à donner, etc.

ETAIENT PRESENTS :

Charlotte BERTRAND, Florence CHEVANNE-LENGLET, Jean-Claude HORY, Olivier LEROY, Bruno MALTHET, Laurent MESTRUDE, Clémence MONARD, Guy VENAULT, Jean-Marc CHONÉ, Pauline GODART.

ETAIT EXCUSES: Jean HUGUIN, Jocelyn FLORENTIN

PRESENTS : 10

EXCUSES : 2

1. Synthèse des échanges

Durée de l'opération : il est rappelé l'intérêt d'une action sur deux jours (proposition initiale d'Elior) en terme de communication. En réponse aux craintes d'Elior sur la fourniture des produits locaux en termes de volumes pour deux jours, il est précisé que l'action ne visait pas à cuisiner uniquement des produits locaux. Sur les 5-6 plats proposés aux convives, 2-3 pourront être réalisés avec des produits locaux. Les volumes nécessaires ne seront donc pas aussi importants que pour des repas classiques. Il est donc décidé **de maintenir l'action sur deux jours**.

Il conviendra de porter attention à l'origine géographique des produits et de donner la priorité aux produits issus du Pays de Châlons. L'offre pourra le cas échéant être complétée par des produits départementaux et/ou régionaux spécifiques comme les fromages (ne pas dépasser les limites régionales en raison du critère de proximité).

Animation : la suggestion de présenter quelques animaux vivants, pour dynamiser cette action n'est pas retenue au regard de la complexité de sa mise en œuvre (notamment pour des questions sanitaires).

Communication :

- Plaquette de communication : la question de l'identification des producteurs par une photographie est posée. Au regard des délais et de la complexité de la "collecte" des photographies, la proposition n'est pas retenue pour l'opération. Toutefois, et en fonction de l'accueil réservé par le public à la plaquette de présentation des producteurs du Pays de Châlons, une évolution est envisageable notamment sur la version "Web" pouvant être mise en ligne sur les sites Internet de la Chambre d'agriculture et du syndicat mixte du Pays de Châlons.
Le devis pour l'impression de 1500 dépliant au format A4 est estimé à 123 euro HT (ce coût très faible est rendu possible par le travail de mise en page pris en charge par la chambre d'agriculture et le travail de cartographie pris en charge par le Pays de Châlons via l'AUDC).
Le tirage permet d'envisager la diffusion de la plaquette au-delà de l'opération au RIA (diffusion dans les mairies, services et administrations, office de tourisme, ...).
- Charte graphique : la question des logos à faire figurer sur les documents de communication conduit à ne retenir que les partenaires les plus impliqués (temps de travail, versement d'une subvention) sur cette opération : RIA, Elior, Chambre d'agriculture de la Marne, Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons, Conseil régional de Champagne-Ardenne et Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne.
- Jeu concours / questionnaire : l'identification des convives à partir de leur **numéro de badge** est retenue comparativement à la solution d'une identification avec nom, prénom, âge, et coordonnées. La remise des lots sera effectuée par tirage au sort parmi les bonnes réponses.

2. Répartition des tâches

Chambre d'agriculture de la Marne (CA51)

- Recueillera l'accord des producteurs à être mentionnés sur les outils de communication.
- Apportera les modifications au questionnaire / jeu concours (cf. pièces jointes).
- Apportera des précisions sur les coûts (paniers et produits distribués en sortie de caisse).
- Elaborera et transmettra au pays un projet de convention multipartenariale.
- Préparera la maquette des dépliants (conception graphique).
- Echangera avec M. LEROY au sujet des menus, du passage des commandes auprès des producteurs et des quantités (volumes/nombre de portions).

Restaurant interadministratif (RIA)

- Demandra des grilles pour afficher les panneaux au Conseil général de la Marne.

- Se chargera de la gestion du tirage au sort du concours.
- Se chargera des dispositifs permettant d'identifier les plats réalisés avec des produits locaux au niveau du self et des menus.
- Assurera le traitement des questionnaires.

Elior (prestataire du RIA)

- Effectuera les commandes auprès des producteurs (qui pourront être référencés ou non selon leur volonté) semaine 37 (pour les quantités/volumes) et passera par la centrale d'achat. Dans ce cadre, Elior prendra l'attache de la chambre d'agriculture pour les commandes.
- Donnera le menu des deux jours.

Pays de Châlons-en-Champagne via l'ingénierie de l'AUDC

- Communiquera sur le Pays de Châlons-en-Champagne en élaborant des panneaux informatifs (présentation du pays et de son conseil de développement, rôle et missions, exemples d'actions).
- Contribuera financièrement à l'action (communication) et sollicitera le Conseil régional de Champagne-Ardenne et la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne pour le versement d'une subvention.
- Réalisera la carte de localisation des producteurs du pays, carte qui sera affichée dans la salle (format A0) et incorporée à la plaquette de communication.

Conseil régional de Champagne-Ardenne (CRCA) et Communauté d'agglomération

- Pourraient apporter un soutien financier au Syndicat mixte du SCoT et du Pays de Châlons, notamment pour ce qui est de la communication.

3. Synthèse des points validés

Après discussion, il est décidé :

- D'organiser cette action sur 2 jours.
- D'identifier les temps passés sur ce dossier au niveau de la Chambre et de l'AUDC (mais qui n'entreront pas dans le cadre des sollicitations financières).
- D'éditer la plaquette à au moins 1 500 ex (diffusion en dehors de l'action au RIA).
- De porter attention à l'origine géographique des produits et de donner la priorité aux produits issus du Pays de Châlons.
- D'afficher, sur les outils de communication, les logos des partenaires ayant participé concrètement à l'action.
- De valoriser la liste des producteurs sur la carte qui sera affichée dans le self (carte de localisation des exploitations au sein du pays) ainsi que sur le dépliant qui sera remis aux convives.
- De proposer plusieurs types de lots pour inciter les convives à participer au jeu concours et répondre au questionnaire.
- De procéder à la distribution des lots par tirage au sort (et pas uniquement aux convives ayant bien répondu au questionnaire).
- L'élaboration d'un seul et unique questionnaire (rassemblant à la fois le questionnaire de satisfaction et le jeu-concours).

3. Calendrier

La prochaine réunion se tiendra le mercredi 25 septembre à 16h à l'Agence d'Urbanisme de Châlons-en-Champagne (AUDC).